

◆ MOBILITÉ

Vert intégral pour les cyclistes ?

Les cyclistes pourront bientôt – fin 2018 – tous passer au vert en même temps dans certains carrefours. Le ministre fédéral de la Mobilité François Bellot (MR) va inclure le principe du « vert intégral pour les cyclistes » dans le nouveau code de la route, a-t-il indiqué en réponse à une question parlementaire du député Jef Van den Bergh.

La règle prévoit une phase verte réservée au franchissement de certains carrefours à feux par les cyclistes et les piétons, quelle que soit la direction empruntée, et durant laquelle le trafic automobile est à l'arrêt, limitant ainsi le contact entre usagers faibles et motorisés.

Les accidents liés à l'angle mort seront ainsi diminués.

Une icône éclairée et adaptée sera placée sur les feux de signalisation des carrefours concernés.